

COMMUNIQUÉ

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

UN CONDUCTEUR DISTRAIT EST AUSSI DANGEREUX QU'UN CONDUCTEUR EN ÉTAT D'ÉBRIÉTÉ

Montréal, le 13 mai 2008 - Parler de distraction au volant peut parfois sembler abstrait. Toutefois, il s'agit d'une problématique bien réelle et tout aussi bien documentée. Une récente enquête de l'Agence américaine de la sécurité routière (le NHTSA) révèle que l'inattention des conducteurs est à l'origine de 80 % des accidents de la route. C'est préoccupant.

Le cellulaire au volant

L'utilisation du téléphone cellulaire au volant constitue une source de distraction trop souvent sous-estimée. Toujours selon l'étude du NHTSA, manipuler un combiné tout en conduisant multiplie par 3 le risque de collision. D'ailleurs, dans biens des cas, un conducteur affairé à son téléphone cellulaire a les facultés aussi affaiblies qu'un conducteur en état d'ébriété. Un constat qui fait réfléchir.

À ce sujet, l'industrie de l'assurance salue l'entrée en vigueur, le 1^{er} avril dernier, de la nouvelle réglementation interdisant l'utilisation du téléphone portable tout en conduisant. Dorénavant, seul le dispositif mains libres sera toléré. Le « mains libres » n'est cependant pas une solution magique : une conversation téléphonique demeure une source d'inattention pouvant affecter les aptitudes de conduite.

D'autres comportements à risque

Le cellulaire au volant a fait beaucoup jaser ces derniers mois... mais il faut garder à l'esprit que d'autres comportements, parfois anodins, représentent une menace pour la sécurité routière. Qui n'a jamais aperçu « Madame » se maquillant à un feu rouge ? Ou encore « Monsieur », coincé quelque part entre deux rives, dévorant les pages sportives de son journal? Lire et se maquiller, pourtant des tâches simples, triplent la probabilité de provoquer un accident de la circulation.

Enfin, tenter de mettre la main sur un objet en mouvement, comme une bouteille d'eau qui roule sur la banquette arrière, multiplie par 9 le risque de collision. La plupart des voitures sont équipées de supports spécialement conçus à cet effet. Utilisez-les.

La fatigue : une autre source d'inattention

La fatigue est un autre facteur ayant une incidence sur les aptitudes de conduite. Cet état diminue le temps de réaction, la vigilance et le jugement du conducteur. Conséquence : le risque d'accident est d'autant augmenté. Le mélange « manque de sommeil » et « conduite automobile » est à proscrire : ne pas avoir dormi depuis plus de 17 heures consécutives équivaut à un taux d'alcoolémie de 0,05 %; au-delà de 24 heures sans sommeil, c'est comme avoir un taux d'alcool dans le sang de 0,1 % (nettement plus que le seuil légal de 0,08 %).

Fait alarmant : un Canadien sur cinq (20 %) admet avoir somnolé au volant au cours de la dernière année. Ce triste constat se reflète dans le bilan routier. En effet, la fatigue au volant serait responsable de plus de 400 décès au pays chaque année. C'est plus d'un mort par jour.

Se concentrer sur sa conduite

La conduite d'une automobile demeure une tâche complexe et requiert toute l'attention de son conducteur. Nous pouvons tous jouer un rôle actif afin de limiter les comportements à risque au volant. Malgré l'adoption d'une conduite préventive et responsable, personne n'est à l'abri d'un moment de distraction pouvant provoquer un accident. Dans un tel cas, rassurez-vous, si vous détenez une police d'assurance avec les protections *Tous risques* ou *Collision ou versement*... les dommages causés à votre véhicule seront couverts.

L'Xpress Infoassurance : bulletin gratuit

Soyez informés des nouvelles sur la prévention et les assurances : des conseils pratiques pour vous aider dans votre quotidien. Inscrivez-vous gratuitement au bulletin mensuel *L'Xpress Infoassurance* : www.infoassurance.ca/fr/bulletin.aspx.

Des questions?

Vous n'avez qu'à visiter notre site Web au www.infoassurance.ca ou contacter l'un de nos agents du Centre d'information sur les assurances en composant le 514 288-4321 (région de Montréal) ou 1 877 288-4321 (ailleurs au Québec).

À propos du BAC

Le Bureau d'assurance du Canada est l'association sectorielle nationale de l'industrie de l'assurance de dommages. Ses sociétés membres fournissent près de 95% de l'assurance privée souscrite pour les habitations, automobiles et entreprises au Canada.

Renseignements : Alexandre Royer
Conseiller en affaires publiques
Téléphone : 514 288-1563 poste 232
Tél. cellulaire : 514 953-0828